




Les métiers de l'aide à la personne

Statistiques, modes d'intervention, retours d'expérience
sur les aides à domicile



Institut national de recherche et de sécurité
pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles



■ LES CHIFFRES DU SECTEUR

■ **DARES, Avril 2010, « Croissance vive en 2007, atténuée en 2008 »**

- ▶ 1,32 million de salariés
- ▶ 2,1 millions de particuliers employeurs

Emploi direct	Prestataires	Entreprises
563 millions d'heures	232 millions d'heures	25 millions d'heures
71% de l'activité totale	29% de l'activité totale	11% de l'activité totale
1,04 millions de salariés	283 000 salariés	36 000 salariés

- ▶ Ralentissement de l'activité en 2008, surtout le fait de l'emploi direct (+1%). L'activité des organismes prestataires reste très dynamique (+12%). L'activité des entreprises privées poursuit sa forte hausse (+47%).



**■ CNAMTS, DRP,
STATISTIQUES AT/MP 2008
DU SECTEUR DE
L'AIDE ET DU
SOIN À DOMICILE**

■ Principaux indicateurs de sinistralité

	SASAD	Ensemble	%
Effectif salarié	375 029	18 508 530	2,0
Heures travaillées	567 774 274	28 487 735 465	2,0
AT en 1 ^{er} règlement	17 914	703 976	2,5
Nouvelles IP	1 009	44 037	2,3
Décès	3	569	0,5
Journées perdues	1 001 917	37 422 365	2,7
Indice de fréquence	47,8	38,0	
Taux de fréquence	31,6	24,7	
Taux de gravité	1,76	1,31	
Indice de gravité	14,9	16,1	

■ AT selon l'élément matériel en cause

	SASAD		Ensemble	
	AT	% d'AT	AT	% d'AT
Accidents de plain pied	5 703	31,8	170 994	24,3
Chutes de hauteur	1 833	10,2	84 852	12,1
Manutention manuelle	6 367	35,5	240 947	34,2
Masse en mouvement	363	2,0	40 476	5,7
Véhicules	602	3,4	21 724	3,1
Outils portatifs	295	1,6	45 365	6,4
Jeux, rixes...	2 097	11,7	34 199	4,9
Autres	654	3,7	65 419	9,3
Total	17 914	100	703 976	100

■ AT selon siège des lésions

	SASAD	%	Ensemble	%
Tronc	5 67	31,5	149 496	21,2
Membres inférieurs (sauf pieds)	3 296	18,4	136 354	19,4
Localisations multiples	2 534	14,1	60 206	8,6
Membres supérieurs (sauf mains)	2 469	13,8	86 755	12,3
Main	1 986	11,1	165 399	23,5
Pied	836	4,7	42 357	6,0
Tête (sauf yeux)	641	3,6	28 274	4,0
Non précisé	228	1,3	10 938	1,6
Yeux	154	0,9	18 236	2,6
Interne	133	0,7	5 961	0,8
Ensemble	17 914	100	703 976	100

■ AT selon nature et siège des lésions

	SASAD	Ensemble
Douleurs, efforts, lumbago du tronc	25,6	15,6
Entorse du membre inférieur (sauf pied)	7,4	7,5
Douleurs, efforts, lumbago du membre supérieur (sauf main)	5,5	3,4
Douleurs, efforts, lumbago à localisations multiples	4,6	1,6
Contusion du membre inférieur (sauf pied)	4,0	4,4
Plaies à la main	3,8	12,6
Douleurs, efforts, lumbago du membre inférieur (sauf pied)	3,7	2,9
Contusion à localisations multiples	3,7	3,4
Contusion du membre supérieur (sauf main)	3,0	3,0
Contusion du tronc	2,9	2,9
Contusion à la main	2,5	3,0
Autres	33,2	39,7

■ AT selon nature des lésions

	SASAD	%	Ensemble	%
Douleur effort, lumbago	7 627	42,6	187 866	26,7
Contusion	3 429	19,1	149 725	21,3
Entorse	1 957	10,9	74 305	10,6
Plaies	1 020	5,7	115 373	16,4
Lésions de nature multiple	1 101	6,1	35 054	5,0
Non précisé	793	4,4	34 958	5,0
Déchirure musculaire ou tendineuse	658	3,7	21 867	3,1
Fracture fêlure	527	2,9	34 718	4,9
Autres	802	4,5	50 110	7,1
	17 914		703 976	

■ Sinistralité différenciée suivant l'activité aide/soin

	Soin	Mixte	Aide	Ensemble SASAD
AT avec 1 ^{er} règlement	6 809	4 727	6 378	17 914
Nouvelles IP	376	251	382	1 009
<= 9%	85	73	119	277
>= 9%	291	178	263	732
Décès	1	0	2	3
Journées perdues	349 923	270 046	381 948	1 001 917
Indice de fréquence	43,9	49,2	51,5	47,8
Taux de fréquence	28,2	31,8	36,0	31,6
Taux de gravité	1,45	1,82	2,15	1,76

■ Sinistralité différenciée aide/soin selon élément matériel

	Soin	% soin	Aide	% aide
Manutention manuelle	2 495	36,6	2 168	34
Accidents de plain pied	2 043	30	2 146	33,6
Divers : jeux, sports, rixes...	974	14,3	608	9,5
Chutes de hauteur	570	8,4	773	12,1
Véhicules	192	2,8	258	4
Outils portatifs	127	1,9	75	1,2
Masse en mouvement	143	2,1	139	2,2
Levage	91	1,3	47	0,7
AT non classé, malaise...	66	1	61	1
Appareils à fluide	60	0,9	61	1
Machines	39	0,6	29	0,5
Vapeurs, gaz, poussières...	6	0,1	10	0,2
Electricité	2	0	3	0
Engins de terrassement	1	0	0	0
	6 809		6 378	

■ Sinistralité AT différenciée aide/soin selon siège des lésions

	Soin	% soin	Aide	% aide
Tronc	2 136	31,4	2 074	32,5
Membres inférieurs (sauf pied)	1 235	18,1	1 158	18,2
Membres supérieurs (sauf main)	974	14,3	872	13,7
Localisations multiples	886	13	919	14,4
Main	790	11,6	645	10,1
Pied	301	4,4	315	4,9
Tête (sauf yeux)	266	3,9	221	3,5
Non précisé	90	1,3	91	1,4
Sièges internes	68	1	33	0,5
Yeux	63	0,9	50	0,8
	6 809		6 378	

■ Sinistralité AT différenciée aide/soin selon nature des lésions

	Soin	% soin	Aide	% aide
Douleur, effort, lumbago	2 936	43,1	2 648	41,5
Contusion	1 349	19,8	1 109	17,4
Entorse	744	10,9	725	11,4
Lésions de nature multiple	409	6	445	7
Plaies	378	5,6	348	5,5
Autres	993	14,6	1 103	17,3
	6 809	100	6 378	100

■ Sinistralité AT différenciée aide/soin selon nature et siège lésions

	Soin		Aide	
	Nb AT	%	Nb AT	%
Douleurs, efforts, lumbago du tronc	1 744	25,6	1 645	25,8
Entorse du membre inférieur (sauf pied)	506	7,4	490	7,7
Douleurs, efforts, lumbago du membre supérieur (sauf main)	416	6,1	315	4,9
Douleurs, efforts, lumbago à localisations multiples	291	4,3	269	4,2
Contusion du membre inférieur (sauf pied)	282	4,1	233	3,7
Plaies à la main	266	3,9	212	3,3
Douleurs, efforts, lumbago du membre inférieur (sauf pied)	256	3,8	207	3,2
Lésions nature et localisations multiples	243	3,6	287	4,5
Contusion localisations multiples	240	3,5	214	3,4
Contusion du membre supérieur (sauf main)	217	3,2	172	2,7
Contusion du tronc	203	3	193	3
Autres croisements	2 145	31,5	2 141	33,6
	6 809		6 378	

■ Principaux indicateurs de sinistralité TRAJET

Indicateur	Accident de trajet
Trajet en 1 ^{er} règlement	2 806
Nouvelles IP	216
<= 9%	155
>=9%	61
Décès	10
Journées perdues	166 276
Indice de fréquence	7,5

■ Accident de trajet par élément matériel

	SASAD	%	Ensemble	%
Véhicules	1 566	55,8	52 271	66,8
Accidents de plain pied	789	28,1	16 192	18,9
Chute avec dénivellation	308	11	7 576	8,8
Rixes, jeux et autres non classés	84	3	2 699	3,1
Malaises, morts subites...	32	1,1	1 242	1,4
Manipulation d'objets	19	0,7	42	0
Autres	8	0,3	706	0,8
	2 806		85 728	

■ Accident de trajet aide / soin par élément matériel

	Soin	% soin	Aide	% aide
Véhicules	568	63,3	614	54,9
Accidents de plain pied	208	23,2	329	29,4
Chute avec dénivellation	82	9,1	121	10,8
Rixes, jeux et autres non classés	25	2,8	29	2,6
Malaises, morts subites...	10	1,1	12	1,1
Manipulation d'objets	2	0,2	11	1
Autres	2	0,2	2	0,2
	897		1 118	

■ Sinistralité MP

	MP
MP en 1 ^{er} règlement	916
Nouvelles IP	357
<= 9%	204
>= 9%	153
Décès	0
Journées perdues	200 650

■ MP suivant syndrome

	SASAD		Ensemble	
	MP	%	MP	%
Canal carpien	372	40,6	12 642	27,9
Epaule douloureuse	231	25,2	8 835	19,5
Epicondylite	98	10,7	5 058	11,2
Plaques pleurales	0	0	3 208	7,1
Sciatique par hernie discale	44	4,8	2 203	4,9
Epaule enraidie	57	6,2	1 782	3,9
Tendinite	22	2,4	1 477	3,3
Déficit audiométrique bilatéral par lésion cochléaire irréversible	1	0,1	1 076	2,4
Ténosynovite	17	1,9	1 120	2,5
Tableau 57	16	1,7	940	2,1
	858	93,7	38 341	84,5

■ MP par syndrome aide/soin

	Soin		Aide		SASAD	
	MP	%	MP	%	MP	%
Canal carpien	109	39,2	179	44	372	40,6
Epaule douloureuse	77	27,7	103	25,3	231	25,2
Epicondylite	31	11,2	44	10,8	98	10,7
Plaques pleurales	0	0	0	0	0	0
Sciatique par hernie discale	18	6,5	14	3,4	44	4,8
Epaule enraidie	13	4,7	28	6,9	57	6,2
Tendinite	6	2,2	9	2,2	22	2,4
Déficit audiométrique bilatéral par lésion cochléaire irréversible	0	0	0	0	1	0,1
Ténosynovite	3	1,1	7	1,7	17	1,9
Tableau 57	5	1,8	6	1,5	16	1,7
Autres	16	5,8	17	4,2	58	6,3
	278	100	407	95,8	916	100



■ DIFFERENTS MODES D'INTERVENTION ET DIFFICILE MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DE PREVENTION



■ Emploi direct

- ▶ Le bénéficiaire de l'aide est l'employeur du salarié

■ Organisme mandataire

- ▶ Le bénéficiaire est l'employeur mais il recourt à un organisme mandataire afin de se décharger de la gestion administrative

■ Organisme prestataire

- ▶ Le bénéficiaire de l'aide est client d'une association ou d'une entreprise à laquelle il paye une prestation



■ Réglementation Hygiène et Sécurité

- ▶ Les dispositions relatives à la santé et à la sécurité au travail, d'application obligatoire pour les employeurs du prestataire ne sont pas applicables aux salariés des particuliers employeurs (article L.7221-2 du code du travail).
- ▶ Le texte d'application relatif à la surveillance médicale des salariés employés à temps partiel chez un particulier employeur n'a jamais vu le jour. Seule la convention collective des salariés du particulier employeur prévoit une surveillance médicale, mais pour les salarié(e)s employé(e)s à temps plein seulement.



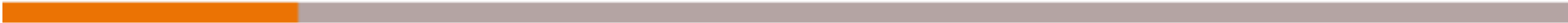
■ Responsabilité civile et pénale de l'employeur en cas d'Accident du Travail

- ▶ Tout employeur, y compris le particulier employeur, peut voir sa responsabilité civile et pénale engagée en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle.



■ Lieu de travail, domicile privé

- ▶ Le médecin du travail, l'agent de la CRAM, n'y ont pas accès de droit comme en entreprise,
- ▶ L'interdiction de fumer ne s'y applique pas,
- ▶ Il n'est pas simple pour les employeurs de prendre des mesures et de mettre en œuvre des actions pour prévenir les risques professionnels
- ▶ C'est d'autant plus difficile pour le particulier employeur qu'il n'a pas toujours conscience de cette qualité d'employeur et qu'il n'est pas sensibilisé à la prévention des risques professionnels



■ RETOURS D'EXPERIENCE



■ Médecin du travail

- ▶ 50 aides à domicile d'une structure de 800 salariés
- ▶ Il a commencé par rédiger la fiche d'entreprise après être allé sur le terrain pour identifier les risques et déterminer le suivi médical à mettre en place
- ▶ Il a accompagné 3 aides à domicile sur le terrain pendant 1 journée
- ▶ Il s'est appuyé sur le document INRS du réseau EVEREST
- ▶ Il a lancé la réflexion au sein du CHSCT en présentant la fiche d'entreprise
- ▶ Il a travaillé avec le CHSCT et un cabinet conseil
- ▶ Des actions ont ensuite été engagées
- ▶ La structure doit identifier avant l'intervention les éléments relatifs au bénéficiaire : sa santé, son environnement familial, son logement, les aides techniques
- ▶ Il faut que les cadres de secteur soient formés à cette évaluation
- ▶ Importance de la formation continue car beaucoup ont appris sur le terrain
- ▶ Dans l'organisation de la structure, il faut formaliser : règlement intérieur, cahier de liaison, contrat d'intervention (plan de prise en charge du bénéficiaire)

■ Médecin du travail

- ▶ S'occupe depuis 20 ans d'1 association
- ▶ Elle a choisi d'intervenir dans les formations pour écouter et échanger avec les salariées
- ▶ Ces temps de formation permettent aux salariées de se retrouver et d'échanger entre elles des pratiques : que faire en cas d'incontinence mal vécue de la personne âgée, comment aider un homme à faire sa toilette quand on est une jeune femme qui débute, que faire en cas de difficultés avec les familles, les voisins, les médecins...
- ▶ Ne pas hésiter à utiliser un outil très bien fait « D'une maison à l'autre ».

■ Directrice des ressources humaines d'une association d'aide à domicile

- ▶ 200 salariés travaillent pour l'association : aides ménagères, auxiliaires de vie.
- ▶ Le document unique a été établi avec le médecin du travail, après une rencontre avec les salariés.
- ▶ La structure s'est dotée d'un psychologue qui peut intervenir en cas de situations difficiles.
- ▶ Depuis 6 ans, un ergothérapeute intervient pour le choix des aides techniques et pour les formations à la prévention des risques liés à l'activité physique.
- ▶ Il doit y avoir un suivi des besoins en formation et il ne faut pas hésiter à changer d'organisme de formation.
- ▶ Elle a suivi une formation sur le risque routier afin de pouvoir à son tour sensibiliser tout le personnel.
- ▶ Pour les nouveaux embauchés, des formations ont été proposées : en ergonomie, aux déplacements de personnes à mobilité réduite, en gestion du stress, à l'accompagnement de pathologies lourdes ou de situations difficiles (Alzheimer, handicap physique, cancer, fin de vie....), au secourisme, d'habilitation électrique, à la préparation au diplôme d'Auxiliaire de Vie Sociale
- ▶ Mise en place d'un tutorat des jeunes salariés sur les bons réflexes et les bonnes pratiques, ce qui permet de valoriser le travail des anciennes. Elles peuvent ainsi transmettre un savoir-faire et se remettre en question.
- ▶ Remise aux nouveaux embauchés d'un livret sur les risques et la prévention, organisation de réunions de travail pour les salariés avec la CRAM, sensibilisation des clients à la prévention des risques professionnels par les responsables de secteur.
- ▶ Travail actif avec le CHSCT



■ Directeur d'une association

- ▶ « Dans le cadre de notre politique de prévention, il y aura une véritable implication de la médecine du travail et le document unique est aujourd'hui un vrai outil de travail. »



■ Directrice d'une association

- ▶ « Une prise de conscience s'installe chez les aides à domicile, une plus grande implication de leur part dans la prévention des risques professionnels.
- ▶ Un travail est en cours sur l'estimation, pour chaque risque, de la gravité des dommages et la fréquence de l'exposition aux dangers. Pour ensuite hiérarchiser les risques et déterminer les priorités en terme d'actions à mettre en œuvre ou en terme de pistes d'amélioration. »



■ **Mission Nationale de la CNAMTS Prévention des risques dans les métiers de l'aide et du soin à domicile**

- ▶ Groupe Information : dépliants, guide, grille d'intervention...
- ▶ Groupe Formation : CPS...
- ▶ Groupe Santé publique, santé au travail : poursuivre la connaissance du secteur avec les fédérations
- ▶ Groupe Aides techniques
- ▶ Partenariat avec l'ANSP



■ Outils

- ▶ DVD « D'une maison à l'autre »
- ▶ Dossier web « Aide à domicile »
- ▶ Dossier web « Soins à domicile »
- ▶ Brochure ED 6066 « Aide, accompagnement, soin et services à domicile. Obligations des employeurs prestataires »
- ▶ Dépliant ED 4191 « Services à la personne : Pour prévenir les problèmes de santé liés à l'activité physique au travail »
- ▶ Dépliant ED 4192 « Professionnels des services à la personne : Produits ménagers, Risques d'infection »
- ▶ Dépliant ED 4193 « Services à la personne: prévenir les chutes au travail »
- ▶ Dépliants à venir prochainement dans la même série : « hygiène au travail : équipements, comportements, gestion des déchets » « risques liés aux déplacements professionnels »,
- ▶ Formation CPS (Certificat Prévention Sécurité) pour intervenants à domicile
- ▶ Formation pour responsables de secteur et infirmiers coordinateurs et directeurs de structure



MERCI

